

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 12 novembre 2025

Procès-verbal N° 14

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, MM. Jean-Claude PIBOIN, Guy MARTIN, Lionel ERAY

Excusé : M. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

RAPPEL : à compter du 2 novembre 2025 et jusqu'à fin février 2026, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

1 – MATCHS NON JOUÉS

Départemental 3 poule A

FC IMPHY 1 / TANNAY 1 – match n°50502.1 du 26/10/25 – à fixer

Départemental 3 poule B

E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°50001.1 du 21/09/25 – à fixer
COSSAYE 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 - match n°53956330 du 09/11/25- fixé au 30/11/25 à 14H30

Départemental 4 poule B

CELTIC HAUT MORVAN 1 / LUZY 2 – match n°54692476 du 09/11/25 (terrain impratic.) – à fixer

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Départemental 4 poule A

CHATEAU ARLEUF 2 / DRUY BEARD 1 – match n°54692478 du 16 novembre 2025

Accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 30/11/25 à 15h.

Accord de la Commission pour le report avec cependant un coup d'envoi fixé à 14h30 (heure d'hiver).

Départemental 4 poule B

E. MOUX BRASSY 2 / CERCY 2 – match n°54692491 du 14 décembre 2025.

Accord des deux clubs pour inverser la rencontre afin qu'elle se déroule à CERCY à 12h.

Accord de la Commission.

Match retour à MOUX BRASSY.

Départemental 4 poule B

CHATILLON 2 / CELTIC HT MORVAN 1 – match n°54692147 du 16 novembre 2025.

Accord des deux clubs pour avancer la rencontre à 11h30.

Accord de la Commission.

Départemental 4 poule B

E. ST SAULGE MOULINS / ESN58 3 – match n°54692480 du 16 novembre 2025.

Accord des deux clubs pour inverser la rencontre pour qu'elle se joue à DORNES à 12h.

Accord de la Commission, match retour à E. ST SAULGE MOULINS.

3 – FORFAITS

Départemental 4 poule B

LUZY 2 / E. MOUX BRASSY 2 – match n°54692479 du 16 novembre 2025.

Forfait déclaré de E. MOUX BRASSY 2.

Amende 45€, match perdu 3-0, -1 point.

Match retour à LUZY.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON JOUES

Critérium Féminin poule C

COULANGES 1 / CHARRIN 1 – match n°50619.2 du 02/11/2025 – fixé au 16/11/2025

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 A 17H15

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.